



**EXTRAIT DE PÉTITION**  
**(Article 64 du Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 5 687 pétitionnaires.

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

CONSIDÉRANT QUE le mouvement étudiant québécois du printemps 2012 a trouvé un écho retentissant dans la population et reçu un large appui social;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux citoyens et citoyennes ont soutenu la cause étudiante en participant aux manifestations organisées par les associations étudiantes à travers tout le Québec et que plus de 3000 arrestations ont eu lieu entre février et août 2012;

CONSIDÉRANT QU'un nombre considérable de personnes a reçu des constats d'infraction en vertu du *Code de la sécurité routière* alors qu'elles manifestaient démocratiquement leurs opinions;

CONSIDÉRANT QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît le droit de manifester et les libertés d'expression et d'association;

CONSIDÉRANT QUE la démocratie requiert que chaque citoyen et citoyenne puisse exprimer librement ses opinions politiques et sociales sans être contraint par des moyens coercitifs;

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous exigeons que le gouvernement du Québec

1. Enjoigne le Directeur des poursuites criminelles et pénales d'abandonner toute accusation en vertu d'une loi provinciale ou d'un règlement municipal, et qui découle de la participation de la personne accusée à une manifestation en appui à la cause étudiante;
2. Examine toute possibilité de déclarer une amnistie et une annulation rétroactive de la peine pour toute personne déclarée coupable d'une infraction à une loi provinciale ou à un règlement municipal, et dont la déclaration de culpabilité découle de sa participation à une manifestation en appui à la cause étudiante.

**Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.**

  
\_\_\_\_\_  
Françoise David, députée de Gouin

21 mai 2013  
\_\_\_\_\_  
Date de signature de l'extrait